

Les N^ouvelles



B R È V E S

L'actualité de la commune



Le samedi 2 juillet, c'était la fête de l'école. De nombreux parents et enfants ont participé aux activités sportives organisées au stade et au complexe Jacques Brel par l'équipe enseignante. Ils se sont ensuite réunis autour d'un repas et de jeux de kermesse préparés par l'association de parents d'élèves.



Le dimanche 3 juillet, le conseil municipal des jeunes notait les participants au concours des maisons fleuries. Les 1ères places ont été attribuées à M. Bouquillon, M. Caignet et Mme Vanhoenacker dans chacune des 3 catégories. Les lauréats recevront une invitation pour la remise des prix qui aura lieu le 1er octobre.



Le dimanche 3 juillet, le cercle st Eloi organisait sa messe en plein air, sous le chapiteau du stade. Près de 250 personnes ont participé à cet office célébré par le père Bruno Leurent, assisté du diacre Jean Grave, avec la présence des jeunes de l'aumônerie du collège de Cysoing.



Le lundi 11 juillet, c'était l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les petits Bachynois, heureux de retrouver le groupe d'animateurs et Bachynours.



Le mercredi 27 juillet, c'était la fête de clôture de l'ALSH qui marque l'aboutissement de ses trois semaines festives.



Le mercredi 13 juillet, la municipalité organisait les festivités pour la fête nationale. Après une retraite aux flambeaux, accompagnée par les animateurs de l'ALSH, le public a pu assister avec enthousiasme au traditionnel feu d'artifice.

Le conseil municipal du 06 Juillet 2022

Après la validation du compte rendu de la séance du mercredi 06 juillet, les points suivants ont été débattus.

1. Retrait de la délibération adhésion groupe- ment de commande vidéo-protection

Sur proposition de M. le maire, le conseil décide d'annuler la délibération du 25 mai 2022, ayant avantage à adhérer directement à la centrale d'achat du Syndicat Mixte de la Fibre 59/62. Cela n'impacte pas le fonds de concours mis en place pour la vidéo-protection par la CCPC.

2. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Sur proposition de M. le maire, le conseil valide l'octroi d'une subvention de 500 € afin de l'aider dans son fonctionnement. Le CCAS s'occupe notamment du colis des aînés, de l'aide au permis de conduire, ainsi que de l'aide aux personnes en difficulté.

3. Subvention aux manèges de la ducasse

Sur proposition de M. le maire, le conseil valide l'octroi d'une subvention de 100 € par manège. Cette subvention permet de couvrir les frais de branchement électrique qui leur sont réclamés par le gestionnaire du réseau. Pour information M. le maire précise que la commune a acheté également 140 tickets pour le manège enfantin et 210 jetons pour les auto-tamponneuses. Les tickets sont distribués aux enfants jusqu'à l'âge de 16 ans à raison de 2 par enfant, scolarisé ou non à l'école de Bachy.

4. Subvention à une sportive de haut niveau.

Sur proposition de M. le maire, le conseil valide l'octroi d'une subvention de 150€ à une jeune sportive bachinoise qui pratique la gymnastique artistique et sportive à Cysoing et participe à de nombreuses compétitions régionale et nationales UFOLEP.

Le conseil souhaite en contrepartie avoir un compte-rendu des résultats aux différentes compétitions. Une information sera publiée dans le mensuel communal et une mise à l'honneur est envisagée lors de la cérémonie des vœux 2023.

5. Dotations à l'école, bourses, transports et piscine scolaires pour la rentrée 2022-2023.

Sur proposition de la commission scolaire et périscolaire, le conseil valide les dotations suivantes :



- dotation pour fournitures scolaires : 45 € par élève scolarisé à l'école publique de Bachy. L'effectif prévisionnel est de 153 enfants à la rentrée 2022, soit un budget de 6 885 €.

- bourses scolaires : 50 € aux enfants inscrits dans le secondaire et jusqu'à la veille de leurs 16 ans, sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB

- transports scolaires : 3500 € pour les transports du groupe scolaire Jacques Brel afin de contribuer aux sorties pédagogiques pendant l'année scolaire, en tenant compte de l'augmentation du prix des carburants.

- piscine des scolaires : le même nombre de séances, soit 30, à la piscine d'Orchies avec prise en charge totale par la commune : entrées et transport, ce qui représente un coût d'environ 10 000 €.

La piscine d'Orchies n'est pas adaptée pour les enfants de l'école maternelle, mais à ce jour, il n'est pas prévu de changement, l'ouverture de la piscine de Templeuve ayant pris du retard.

6. Tarifs périscolaires cantine et garderie

Le conseil valide, sur proposition de la commission scolaire et périscolaire, les tarifs suivants :

- cantine : 3,40 €, soit une augmentation de 3 % malgré celle de 5 % imposée par le prestataire. Le différentiel sera pris sur le budget général de la commune.

Pour les élèves avec un PAI, les parents doivent amener le repas de l'enfant le matin dans une boîte hermétique étiquetée au nom de l'enfant, le repas est servi par le personnel de service le midi après mise en chauffe si nécessaire. Pour cette prestation de service et surveillance, le prix reste fixé à 2 €.

- garderie-étude : 3 % d'augmentation malgré une inflation à 5,2 %:

| | | | | | | |
|-------------------|-----------|-------------|-------------|--------------|---------------|-------------|
| Quotient familial | 0 à 499 € | 500 à 700 € | 701 à 873 € | 874 à 1073 € | 1074 à 1273 € | 1274 € et + |
| La vaccation | 1,30 € | 1,46 € | 1,56 € | 1,70 € | 1,77 € | 1,80 € |

La vaccation s'entend pour une présence à la garderie matin ou soir pour les créneaux standards de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30. Le forfait pour 8 vacances par semaine pour les plages horaires standards, enfants inscrits matin et soir à l'année, tous les jours de la semaine est maintenu.

Le coût de l'étude dirigée est inclus dans la facturation de la garderie, un goûter étant servi à tous les enfants qu'ils soient en garderie ou à l'étude.

7. Modification du tableau des effectifs – emplois non permanents.

Sur proposition de M. le maire, le conseil valide les modifications suivantes sur les emplois non permanents :

- renouvellement d'un contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétence) pour une période de 6 mois à 30h/semaine, au lieu de 20h/semaine, pris en charge à 50% par l'Etat rémunéré au SMIC,

- création d'un poste en CDD à 30h/semaine pour assurer l'accroissement temporaire d'activité et aux absences pendant la période estivale au service administratif rémunéré à l'échelle 1 du grade d'adjoint administratif,

- création d'un poste en CDD à temps complet pour couvrir l'accroissement saisonnier d'activité dû à l'entretien des espaces verts pour une durée maximale de 6 mois rémunérée à l'échelle 1 du grade d'adjoint technique.

8. Télétravail

Le conseil valide le règlement proposé par M. le maire sur l'organisation du télétravail.

9. Temps de travail 1607h

L'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique impose aux communes de délibérer sur le temps de travail, notamment la règle des 1607 heures. M. le maire expose que la commune pratique déjà les 1607 heures depuis 2001. Le conseil valide la délibération de mise en conformité.

10. Attribution de lots pour le concours des « maisons fleuries »

Le conseil valide la proposition de M. le Maire de récompenser les habitants qui ont participé à ce concours en décernant, dans chaque catégorie, 3 lots sous forme de bons d'achat à l'Institut de Genech d'une valeur de 30€, 20€, 10€, afin d'encourager le fleurissement du village.

11. Décision budgétaire modificative n°2

Sur proposition de M. le Maire, le conseil valide les ajustements budgétaires suivants :

| Dépenses / Recettes de fonctionnement | | | | |
|---------------------------------------|--|-----------------------|------------------------------|---------------------------|
| | Libellé | Prévision budget 2022 | Modification n°2 du 6/7/2022 | Budget après modification |
| 673 | Titres annulés | 300,00 € | 29 103,24 € | 29 403,24 € |
| 023 | Virement à la section investissement | 643 338,14 € | -29 103,24 € | 614 234,90 € |
| Recettes – Dépenses d'investissement | | | | |
| 021 | Virement de la section fonctionnement | 643 338,14 € | -29 103,24 € | 614 234,90 € |
| 2151 | Aménagement de la place (investissement) | 824 000,00 € | -29 103,24 € | 794 896,76 € |



Vous trouverez le compte rendu détaillé de ce conseil sur le site de la commune.

Les informations pratiques

Journées Européennes du Patrimoine des 17 et 18 septembre 2022

Ouvrez votre agenda au mois de septembre ! Pévèle Carembault vous prépare de belles surprises à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Le thème de cette année est le patrimoine industriel et l'événement s'appelle : "Des Usines et des Hommes, lumière sur l'industrie en Pévèle Carembault".

C'est pourquoi, l'ancien site Agfa de Pont-à-Marcq a été retenu pour accueillir les festivités des samedi 17 et dimanche 18 septembre.

Une douzaine d'activités différentes seront proposées durant le week-end. Certaines sont directement en lien avec l'ancien domaine d'activité du site : la photographie. D'autres mettent en avant des talents locaux qu'ils soient artistiques ou culinaires. Les enfants et les familles trouveront forcément leur bonheur avec des animations mêlant esprit d'équipe, réflexion, créativité et robotique. Les amateurs d'histoire et notamment de patrimoine industriel seront comblés par la projection d'un film documentaire et des visites guidées.

Tout au long de l'été, suivez la page Facebook de Pévèle Carembault pour en apprendre plus sur les différentes animations proposées. Les inscriptions seront lancées dans quelques semaines

Semaine Bleue 2022

Les inscriptions sont lancées ! Du 3 au 8 octobre, Pévèle Carembault propose aux 65 ans et plus du territoire de revisiter la danse de salon. Préparez-vous à vous déhancher sur des airs de Samba, Rumba, Valse, et Tango en compagnie de Jérémie Cirot et de la Compagnie Ballroom Dance Show.

Inscrivez-vous en remplissant le bulletin distribué dans les boîtes-aux-lettres fin juin/début juillet et déposez-le dans votre mairie. Vous pouvez également remplir le formulaire disponible sur demarches.pevelecarembault.fr rubrique « Senior ». Les inscriptions seront clôturées le mercredi 24 août. Un transport en bus sera proposé aux inscrits avec des points de rassemblement dans les communes.

Activités durant les vacances

Les vacances d'été ont démarré ! Les enfants vont profiter d'un repos bien mérité. C'est l'occasion de leur faire découvrir de nouvelles animations et des espaces naturels à deux pas de chez eux. Vous cherchez des idées ? L'Office de Tourisme Pévèle Carembault vous a préparé un top 10 des activités à faire en famille et/ou entre amis sur notre beau territoire : géocaching, randonnée, adventure'lab, jeu de piste, labyrinthe géant, accrobranche...

Retrouvez toutes les informations sur tourisme.pevelecarembault.fr

Les ateliers numériques

Le service de médiation numérique de Pévèle Carembault prépare déjà sa rentrée de septembre. Il vous proposera plusieurs ateliers gratuits pour mieux appréhender les outils numériques actuels et leurs usages au quotidien. Les débutants adultes pourront apprendre à se servir d'une tablette, d'un ordinateur ou d'un smartphone avec les parcours Initi@tic ou recevoir un accompagnement personnalisé (pour se faire aider pour des démarches en ligne) lors d'un rendez-vous autour d'un sujet. Les enfants s'initieront à la robotique avec le club des P'tits génies du Numérique. Les ateliers se déroulent sur plusieurs communes de Pévèle Carembault et ils sont sur inscription.

Retrouvez toutes les informations sur pevelecarembault.fr et les inscriptions sur demarches.pevelecarembault.fr

Le Guide des producteurs est sorti

Ils sont en cours de distribution dans tous les foyers de notre territoire. Pévèle Carembault vient d'éditer le Guide des producteurs locaux. Il recense 75 points de vente à la ferme, 9 distributeurs alimentaires automatiques, 4 professionnels de la commande en ligne de produits locaux, 2 pros de la livraison à domicile et 2 Amap.

Il se veut très pratique et fournit donc pour chaque commerce identifiée ses horaires d'ouverture, son adresse, ses produits en vente...

En complément de la version « papier » du Guide des Producteurs locaux, Pévèle Carembault a réalisé une carte numérique. Elle reprend les informations pratiques présentes sur le guide et permettra la mise à jour des informations : création de nouveaux points de vente, changement d'horaires... Cette carte est disponible sur notre site internet pevelecarembault.fr

Initiation au compostage

La Pévèle Carembault vous propose de participer gratuitement à une séance d'initiation au compostage qui permettra d'échanger vos expériences avec un maître-composteur ! A la suite de l'initiation, la Pévèle Carembault vous remettra gratuitement, un composteur en bois.

Renseignements et inscription en ligne via le site de la Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr ou en appelant le 06.47.28.16.23 (sous réserve des places disponibles). Pour toute question relative à ces initiations, vous pouvez envoyer un mail nduchatel@pevelecarembault.fr.

Atelier Zéro Déchet

Le Zéro Déchet vous intéresse ? Vous cherchez des astuces pour l'appliquer dans votre quotidien ? Participez aux animations « Zéro déchet » proposées gratuitement par Pévèle Carembault dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

De nombreux événements sont programmés dans les communes ces prochains mois.

Des associations du territoire se mobilisent pour animer ces ateliers et vous accompagner dans vos changements de pratiques en proposant des actions simples.

Renseignements et inscription en ligne via le site de la Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr ou en appelant le 06.47.28.16.23 (sous réserve des places disponibles).

Pour toute question relative à ces initiations, vous pouvez envoyer un mail nduchatel@pevelecarembault.fr.

Rappel

L'agence postale communale sera fermée du 1er août au 20 août inclus.

La mairie sera fermée :

- les samedis 6, 13 et 20 août
- les mercredis 3 et 10 août
- le mardi 16 août

Les évènements à venir

Le mercredi 24 août le cercle St Eloi organise un pèlerinage à Bonsecours. La messe aura lieu en l'église Notre Dame suivie d'un repas pris à Jenlain et de la visite du site antique de Bavay.

Le jeudi 1er septembre aura lieu la rentrée des classes.

Le dimanche 11 septembre, l'association Vivons Bachy vous propose un spectacle pour enfants avec Benoit.

Le dimanche 18 septembre la municipalité et l'association « Musée d'antan » ouvrent l'église et le musée lors de la journée du patrimoine.

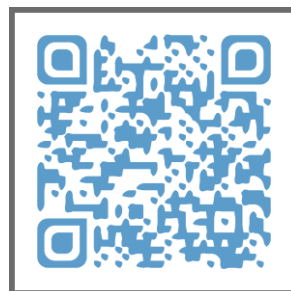
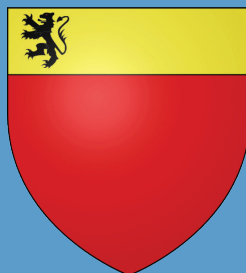
Le dimanche 25 septembre l'association Festy-Bachy organise la fête du jeu (de société) et tournoi de belote à la salle des fêtes.

Ce même week-end, l'association Epoqu'audio ouvrira ses portes pour présenter son matériel audio vintage.

Le samedi 1er octobre la municipalité recevra les nouveaux habitants (propriétaires ou locataires), les médaillés du travail et les gagnants du concours de maisons fleuries.

Mairie de Bachy

13, place de la Liberté - 59830 Bachy
Téléphone 03.20.79.66.21
contact@mairie-bachy.fr



Bulletin d'information publié par nos soins avec le concours des membres de la commission :
information - communication